

VILLE DE THANN



DÉPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN

-----

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

**29**

Nombre des membres en  
fonction :

**29**

Nombre des membres  
participant à la séance

**21 +5 procurations**

**OBJET :**

**Point n° 5c**

**Attribution de  
subventions aux  
Jeunes Licenciés  
Sportifs**

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 octobre 2025 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

**EXTRAIT**

**Du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 29 septembre 2025**

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, MM. THIEBAUT, GOEPFERT, Mme HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, BOCKEL, Mme VISCHEL, M. STAEDLIN, Mmes TORRENT, LEGRAND, M. MORVAN, Mme PERY, M. Charles SCHNEBELEN, Mmes BILLIG, DIET, CALLIGARO, M. Eugène SCHNEBELEN, Mme MALLER

**Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme KEMPF, excusée, a donné procuration à Mme TORRENT  
Mme BITSCH, excusée, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
M. CHOLAY, excusé, a donné procuration à M. Charles SCHNEBELEN  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. BELHADRI, excusé, a donné procuration à M. MORVAN

**Etaient excusés, sans procuration :**

M. SCHMITT  
M. BELHADRI

**Etait absente, non excusée :**

Mme MURA

Monsieur Alain GOEPFERT, adjoint délégué aux sports et loisirs, à l'état civil, aux élections, au cimetière, à la sécurité dans les établissements recevant du public, expose aux membres du Conseil Municipal que le budget primitif 2025 prévoit une aide financière (compte n° 65748-020 du budget 2025) pour favoriser l'activité des jeunes licenciés sportifs dans le cadre de la politique sportive impulsée par la Collectivité Européenne d'Alsace.

Cette entité alloue une subvention dénommée « aide au dynamisme des clubs » et destinée à favoriser le fonctionnement des clubs concernant les jeunes licenciés sportifs, sous réserve que la collectivité locale du siège de l'association s'engage à contribuer au moins au même montant.

Il est proposé d'allouer aux clubs sportifs de Thann le même montant que celui fixé par la Collectivité Européenne d'Alsace.

**JEUNES LICENCIÉS SPORTIFS THANN**

Associations	Nombre de licenciés	Montant Ville de Thann
Amicale Cycliste Thann	76	650
UST Athlétisme	94	624

Club Alpin Thur Doller	42	325
Thann Football Club 2017	120	741
Gymnastique Alsatia Thann	180	1 073
Tennis Club Thann	292	1 697
Thann Handball Club	142	917
Ecole de Combat de la Thur Judo	94	624
Thann Olympic Natation	184	1 125
Ski Club Rossberg Thann	84	566
Rugby Club Thann	99	624
Cercle d'Echecs de la Thur	20	260
Thann Tennis de Table	17	260
<b>TOTAL</b>	<b>1 444</b>	<b>9 486</b>

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

**Vu** les éléments exposés par Monsieur Alain GOEPFERT, à savoir le versement de subventions aux clubs sportifs thannois ayant des jeunes licenciés,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour, Madame TORRENT n'ayant pas pris part au vote étant membre du Club Alpin Thur Doller :**

- décide l'attribution de subventions pour un montant total de 9 486 €, selon proposition du rapporteur, au bénéfice de 1 444 jeunes licenciés adhérents aux associations sportives ayant leur siège à Thann et ce quel que soit leur domicile d'origine,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux différents mandatements.

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance